

- * Concile de Constantinople, l'an 516. — L'eutychien Timothée condamne le concile de Calcédoine. 378
- Concile de Lyon, l'an 516. — Lettre de saint Avit de Vienne. *Ib.*
- Concile des Gaules, l'an 516. — Un arien se convertit. 379
- Concile d'Illyrie, l'an 516. — Plusieurs évêques entrent dans la communion du pape Hormisdas. *Ib.*
- Concile de Tarragone, l'an 516. — Canons. *Ib.*
- Concile de Girone, l'an 517. — Canons. 381
- Concile d'Épaone, l'an 517. — Canons. 382
- I^{er} Concile de Lyon, l'an 517. — Canons. 387
- Concile de Reims, l'an 517. — On y traite de la foi. 388
- Concile de Constantinople, l'an 518. — Le patriarche Jean reçoit le concile de Calcédoine et déclare les patriarches de Constantinople Euphémus et Macédonius injustement déposés. — Sévère est excommunié, anathématisé et déposé. — Le nom de saint Léon et les quatre conciles généraux sont rétablis dans les diptyques. — Lettres synodales. 390
- Concile de Jérusalem, l'an 518. — On approuve les décrets du dernier concile de Constantinople. *Ib.*
- Concile de Tyr, l'an 518. — On approuve les décrets du dernier concile de Constantinople. 391
- Concile de Rome, l'an 519. — On approuve les décrets du dernier concile de Constantinople touchant la confirmation du concile de Calcédoine et la déposition de Sévère. — Légats en Orient. — Formulaire du pape Hormisdas. *Ib.*
- Assemblée générale à Constantinople, l'an 519. — On souscrit le formulaire du pape. — On efface des diptyques les noms d'Acace, de Fravita, d'Euphémus, de Macédonius et de Timothée. — Fin du schisme de Constantinople. 393
- Concile de Thessalonique, l'an 519. — L'évêque Dorothee souscrit le formulaire du pape. — Peu de temps après il le déchire. *Ib.*
- Concile de Brévi, l'an 519. — Contre les dernières étincelles du Pélagianisme. *Ib.*
- Concile de Constantinople, l'an 520. — Épiphanes est élu patriarche de Constantinople. 394
- Concile en Sardaigne, vers l'an 521. — Proposition : « Un de la Trinité a souffert. »
— Saint Fulgence approuve cette proposition qu'il modifie de la manière suivante : « Une personne de la Trinité a souffert. » 395
- Concile d'Agaune, l'an 523. — La psalmodie perpétuelle est établie en Occident. *Ib.*
- Concile de Junque, l'an 524. — L'évêque Quod-vult-Deus dispute la préséance à saint Fulgence. — Lettres synodales pour maintenir en vigueur les saints canons. 396
- Concile de Sulfète, l'an 524. — S. Fulgence cède sa place à Quod-vult-Deus. 397
- IV^e Concile d'Arles, l'an 524. — Canons. *Ib.*
- Concile de Carthage, l'an 525. — Affaires particulières. *Ib.*
- Concile de Clermont, l'an 525. 399
- II^e Concile de Tolède, l'an 527. — Canons. *Ib.*

- Concile de Carpentras, l'an 527. — On décide que les oblations et les dons faits aux églises de la campagne doivent être employés aux réparations et à l'entretien des clercs. — Agræcius, évêque d'Antibes, est suspendu de ses fonctions. 402
- Concile dans le Maine, l'an 527. — On confirme la charte par laquelle un nommé Haregarius, sa femme Truda et sa fille Tenestina avaient donné tous leurs biens pour construire un monastère. *Ib.*
- Concile de Tournai, vers l'an 527. — Contre diverses hérésies. *Ib.*
- II^e Concile d'Orange, l'an 529. — Dissertation sur l'époque de la tenue de ce concile, note (2). — Doctrine de saint Augustin et de saint Prosper sur la grâce. — Erreurs des semi-pélagiens. — Canons contre ces hérétiques. 408
- Concile de Bazas, l'an 529. 413
- II^e Concile de Vaison, l'an 529. — Canons. *Ib.*
- Concile de Valence, l'an 529 ou 530. — Sur la grâce et le libre arbitre. 417
- Concile d'Angers, vers l'an 530. *Ib.*
- Concile de Reims, l'an 530. — Touchant la réformation des mœurs. *Ib.*
- I^{er} Concile de Rome, l'an 530. — Décret qui permet au pape Boniface II de désigner son successeur. — Il choisit le diacre Vigile. 418
- II^e Concile de Rome, l'an 530. — Le pape Boniface annule le décret du concile précédent. *Ib.*
- Concile de Larisse, l'an 530 ou 531. — Étienne est élu évêque de Larisse. *Ib.*
- * Concile de Constantinople, l'an 530 ou 531. — Étienne de Larisse, accusé d'avoir été illégitimement ordonné, est suspendu de ses fonctions et privé de la communion des autres évêques. — Étienne ne veut pas reconnaître la juridiction du patriarche de Constantinople. — Appel au Saint-Siège. 419
- III^e Concile de Rome, l'an 531. — On examine l'accusation portée contre Larisse au sujet de son ordination. *Ib.*
- Conférence de Constantinople, l'an 532. — Sectes des corruptibles et des incorruptibles. 421
- Conférence entre les catholiques et les sévériens. 422
- II^e Concile d'Orléans, l'an 533. — Canons. 427
- Concile de Rome, l'an 534. — On approuve la proposition : Un de la Trinité a souffert. — Les acémètes sont condamnés. 429
- Concile de Carthage, l'an 535. — Divers règlements particuliers. 430
- I^{er} Concile de Clermont, l'an 535. — Canons. 431
- Concile de Constantinople, l'an 536. — Le pape Agapit l'assemble. — Anthime, patriarche de Constantinople, est déposé et condamné. 433
- Sévère, faux patriarche d'Antioche, Pierre d'Apamée et le moine Zoara sont condamnés. — Mennas est élu patriarche de Constantinople. 434
- Concile de Constantinople, l'an 536. — On cite Anthime à comparaître devant les évêques assemblés. *Ib.*
- Anthime est déposé. — On lit diverses pièces contre les hérétiques déjà condamnés par le précédent concile et par plusieurs autres. 435
- Sévère, Pierre et Zoara sont anathématisés. — L'empereur Justinien confirme les décrets de ce concile. *Ib.*
- Concile de Jérusalem, l'an 536. — On déclare canonique la procédure faite à Constantinople et l'on confirme la déposition d'Anthime. *Ib.*

- Concile d'Orléans, l'an 536. 438
- * Concile de Thévis, l'an 536. — On condamne le concile de Calcédoine et l'on adopte l'erreur de l'unité de nature en Jésus-Christ. — On ordonne de célébrer le même jour, 6 janvier, les fêtes de Noël et de l'Épiphanie. *Ib.*
- III^e Concile d'Orléans, l'an 538. — Canons. 439
- Concile des Gaules, vers l'an 538. — On absout plusieurs personnes accusées d'incestes. 443
- * Conciliabule d'Orléans, l'an 540. *Ib.*
- I^{er} Concile de Barcelone, vers l'an 540. — Canons. *Ib.*
- IV^e Concile d'Orléans, l'an 541. — Canons. 444
- Concile de Gaza, l'an 541. — Paul d'Alexandrie est déposé pour crime d'homicide et à cause de son attachement à l'Origénisme. 448
- Concile de la Bysacène, l'an 541. — Les actes en sont confirmés par un rescrit de l'empereur Justinien. 449
- Concile d'Antioche, l'an 542. — On condamne les erreurs d'Origène. *Ib.*
- Concile de Constantinople, vers l'an 543. — Réflexions sur les écrits et la doctrine d'Origène. — Doctrine des origénistes. *Ib.*
- Origène a puisé la plupart de ses opinions dans la philosophie platonicienne, note (1). 452
- Du système de la préexistence des âmes, emprunté à la philosophie platonicienne, note (1). 453
- Édit de Justinien contre les erreurs d'Origène. 455
- Cet édit est unanimement approuvé et tout l'Orient souscrit à la condamnation d'Origène et de ses erreurs. 456
- * Concile de Perse, l'an 544. — Fin du schisme qui existait dans la secte des nestoriens.
- Concile de Lérida, l'an 546. — Canons. 457
- Concile de Valence, l'an 546. — Canons. 459
- Concile de Constantinople, l'an 547. — Les origénistes en Orient ne veulent pas souscrire à la condamnation d'Origène. — Ils excitent des désordres. 461
- Intrigues de Théodore, évêque de Césarée en Cappadoce. — Confession de foi de l'empereur Justinien, dans laquelle il condamne les trois chapitres. 462
- Violente opposition contre cet édit ou confession de foi. — Le pape Vigile à Constantinople. — Son *judicatum*. 463
- Facundus prend la défense des trois chapitres. 464
- V^e Concile d'Orléans, l'an 549. — Canons. 465
- II^e Concile de Clermont, l'an 549. — On confirme les 17 premiers canons du concile d'Orléans, à l'exception du 15^e. 468
- Concile de Toul, l'an 550. — A l'occasion de quelques insultes faites à saint Nicet de Trèves par des Français qu'il avait excommuniés. *Ib.*
- Concile de Metz, l'an 550. — L'archidiacre Cautin est élu et ordonné évêque de Clermont. *Ib.*
- * Concile d'Illyrie, l'an 550. — On condamne le *judicatum* du pape Vigile et l'évêque Bénénatus qui s'était déclaré contre les trois chapitres. 469
- Concile de Mopsueste, l'an 550. — On prouve que le nom de Théodore de Mopsueste n'avait jamais été dans les diptyques de cette église. *Ib.*
- * Concile d'Afrique, l'an 551. — On excommunique le pape Vigile. *Ib.*

- Concile de Constantinople, l'an 551. — Le pape retire son *judicatum*. — Théodore de Césarée est déposé et excommunié. 469
- II^e Concile de Paris, vers l'an 551. — On dépose Saffarac, évêque de Paris. — On ordonne Eusèbe à sa place. 471
- * Concile de Tiben, l'an 552. — On confirme la condamnation du concile de Calcédoine déjà prononcée à Thévis. — Commencement de l'ère des arméniens, note (4). *Ib.*
- * Concile de Perse, l'an 553. — 23 canons de discipline. 472
- CONCILE DE CONSTANTINOPLE, V^e OECUMÉNIQUE, l'an 553. — Le pape Vigile obligé de se réfugier à Calcédoine. *Ib.*
- Mort du patriarche Mennas. — Entychius lui succède. 473
- Le Concile députe dix-huit évêques au pape Vigile pour le prier d'assister au concile. 474
- Il adhère solennellement aux décisions des 4 conciles généraux. 475
- Il examine les écrits et la doctrine de Théodore de Mopsueste. *Ib.*
- Il ordonne la lecture de divers extraits des livres de Théodoret. 477
- Et de la prétendue lettre d'Ibbas à Maris. — Le pape Vigile publie son *constitutum*. — Justinien refuse de recevoir ce décret. 478
- Condamnation de Théodore de Mopsueste, de Théodoret, d'Ibbas et de leurs écrits. — Ce qu'il faut penser d'un ordre de l'empereur pour faire ôter des diptyques le nom du pape Vigile, note (1). 479
- Anathématisme contre les nestoriens et les eutychiens. 480
- Réflexions sur les décisions de ce V^e concile général. 481
- Le pape Vigile l'approuve. — Justification de sa conduite dans l'affaire des trois chapitres. 482
- Anathématisme contre les erreurs des origénistes. 485
- Concile de Jérusalem, l'an 553. — On confirme les décisions du V^e concile général. 487
- V^e Concile d'Arles, l'an 554. — Canons. 488
- * Concile d'Aquilée, l'an 556. — On condamne le V^e concile général. *Ib.*
- III^e Concile de Paris, vers l'an 557. — Canons. 489
- Concile d'Uzès, vers l'an 558. — Plusieurs juifs embrassent la foi catholique. 491
- I^{er} Concile de Landaff, l'an 560. — On excommunique Mouric, roi de Clamorgan. *Ib.*
- II^e Concile de Landaff, l'an 560. — On excommunique le roi Morcant. 492
- III^e Concile de Landaff, l'an 560. — On excommunique le roi Guidnerth. *Ib.*
- Concile de Saintes, l'an 562. — On dépose Émérius, évêque de Saintes, parce qu'il avait été ordonné sans le consentement et en l'absence du métropolitain. *Ib.*
- I^{er} Concile de Brague, l'an 563. — Anathématismes contre les erreurs de Priscillien. 493
- Canons de discipline. 495
- * Conciliabule de Constantinople, l'an 565. — Édit de Justinien en faveur des incorruptibles. — Le patriarche Entychius est déposé de l'épiscopat, parce qu'il refuse de souscrire à cet édit. — Anastase d'Antioche combat l'étrange doctrine des incorruptibles. 498
- II^e Concile de Lyon, l'an 567. — Salone d'Embrun et Sagittaire de Gap, convaincus de divers crimes, sont déposés de l'épiscopat. — Canons. 499
- II^e Concile de Tours, l'an 567. — Canons. 500

Concile de Bretagne, l'an 568.— Maclou, évêque de Vannes, est excommunié, parce qu'il avait quitté son évêché et s'était marié.	505
I ^{er} Concile de Lugo, l'an 569.— Lugo est érigée en métropole.	<i>Ib.</i>
Concile de Lyon, l'an 570.— Touchant la paix de l'Église.	506
II ^e Concile de Brague, l'an 572.— Canons.	<i>Ib.</i>
II ^e Concile de Lugo, l'an 572.— On confirme la division des diocèses faite dans le I ^{er} concile tenu dans cette ville et l'on présente une collection d'anciens canons en 24 articles.	508
IV ^e Concile de Paris, l'an 573.— Pour réconcilier les rois Sigebert et Chilpéric.	<i>Ib.</i>
— Promotus, évêque de Châteaudun, est déposé comme ayant été ordonné par le métropolitain d'une autre province.	509
Concile de Lyon, l'an 575.— Le frère de saint Grégoire de Tours, accusé d'homicide, se justifie par son propre serment.	<i>Ib.</i>
* Concile de Séleucie, l'an 576.— On y fait 39 canons de discipline.	510
V ^e Concile de Paris, l'an 577.— Prétextat, évêque de Rouen, est accusé de trahison et condamné quoique innocent.	<i>Ib.</i>
* Concile de, l'an 578.— Le patriarche eutychien Paul Beth-Ucham est déposé, parce qu'il avait abjuré l'hérésie.	512
Concile de Châlons-sur-Saône, l'an 579.— Salone d'Embrun et Sagittaire de Gap sont de nouveau déposés de l'épiscopat.— Emérit est élu évêque d'Embrun et Arigius évêque de Gap.	513
* Concile de l'île de Grado, l'an 579.— Le siège d'Aquilée est transféré à Grado.— Le pape confirme cette translation.— Violente opposition des schismatiques au V ^e concile général.	<i>Ib.</i>
Concile de Saintes, l'an 579.— Le comte Nantinus, excommunié par l'évêque Héraclius, est recommandé à la miséricorde de ce prélat.	<i>Ib.</i>
Concile de Berni, l'an 580.— On décide que saint Grégoire de Tours, accusé d'avoir diffamé Frédégonde, se justifiera par serment.— Son accusateur est excommunié.	514
Concile des Gaules, l'an 581.— Contre les négligents.	<i>Ib.</i>
Concile d'Alexandrie, l'an 581.— Touchant la discipline.	515
* Concile de Tolède, l'an 581 ou 585.— Le roi Lévigilde fait défendre par les évêques ariens de rebaptiser à l'avenir les catholiques qui passent à l'arianisme.— On décide de dire : « Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit. »	<i>Ib.</i>
I ^{er} Concile de Mâcon, vers l'an 582.— Canons.	<i>Ib.</i>
III ^e Concile de Lyon, l'an 583.— Canons.	517
II ^e Concile de Valence, l'an 584.— On confirme les donations faites aux églises de Saint-Marcel de Châlons et de Saint-Symphorien d'Autun.	518
Concile de Rouen, l'an 584.— On s'occupe de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais.	<i>Ib.</i>
II ^e Concile de Mâcon, l'an 585.— Canons.	519
— Ursicin, évêque de Cahors, est excommunié.— Faustien, évêque de Dax, est déposé.	521
Concile d'Auxerre, vers l'an 586.— Canons.	522
Assemblée d'Andelot, l'an 587.— On confirme la paix entre Brunehaut et les rois d'Austrasie et de Bourgogne.	525

Concile de, l'an 587 ou 588.— Touchant le meurtre de Prétextat, évêque de Rouen.	526
III ^e Concile de Clermont, vers l'an 587.— On termine le différend qui s'était élevé entre Innocent de Rodez et Ursicin de Cahors.	<i>Ib.</i>
Concile d'Embrun, l'an 588.	<i>Ib.</i>
Concile de Constantinople, l'an 588.— Grégoire d'Antioche, accusé de divers crimes, est trouvé innocent; son accusateur est condamné à la flagellation et au bannissement.	527
III ^e Concile de Tolède, l'an 589.— Anathématismes contre les principales erreurs des ariens.	<i>Ib.</i>
— Canons.	530
— Le roi Récarède confirme les décrets de ce concile.	533
Concile de Narbonne, l'an 589.— Canons.	534
Concile d'Alexandrie, l'an 589.— Touchant cette parole de Moïse au peuple hébreu : « Le Seigneur votre Dieu vous enverra un (grand) prophète semblable à moi. »	536
— On décide que cette promesse regarde Jésus-Christ.	540
Concile de Rome, l'an 589.	541
Concile de Salone, l'an 589.— L'archidiaque Honorat est déposé par l'évêque de Salone.	<i>Ib.</i>
Concile de Poitiers, l'an 590.— Chrodielde et Basine, s'étant révoltées contre leur abbessse, sont excommuniées.	<i>Ib.</i>
Concile de Saurey, l'an 590.— On permet à Droctégisile, évêque de Soissons, de revenir dans sa ville épiscopale.	543
Concile de Metz, l'an 590.— Gilles, évêque de Reims, est déposé.— Les religieuses Chrodielde et Basine demandent pardon et sont rétablies dans la communion de l'Église.	<i>Ib.</i>
Concile du Gévaudan, l'an 590.— Tétradie, femme du comte Eulalius, est condamnée à rendre à son mari quatre fois autant de biens qu'elle en avait emportés, lorsqu'elle l'avait quitté pour suivre le comte Didier.— La note de bâtardise est attachée aux enfants qu'elle avait eus de ce dernier.	544
Concile d'Autun, l'an 590.— Au sujet de l'affaire de Tétradie.	<i>Ib.</i>
* Concile de Marano, l'an 590.— En faveur des trois chapitres.	<i>Ib.</i>
I ^{er} Concile de Séville, l'an 590.— Décrets touchant les serfs affranchis.	545
I ^{er} Concile de Rome, l'an 590.— Le pape saint Grégoire cite Sévère, chef des schismatiques d'Istrie, à venir rendre compte de sa conduite.	546
* Concile d'Istrie, l'an 591.— Lettre à l'empereur contre le pape saint Grégoire.	546
II ^e Concile de Rome, l'an 591.— Lettres aux quatre patriarches en faveur des cinq conciles œcuméniques.	<i>Ib.</i>
Assemblée de Nanterre, l'an 591.— On baptise le roi Clotaire II.	548
II ^e Concile de Sarragosse, l'an 592.— Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Châlons-sur-Saône, l'an 594.— On établit dans le monastère de Saint-Marcel la psalmodie en usage à Saint-Martin de Tours et à Saint-Denis.	549
Concile de Carthage, l'an 594.— Contre les donatistes.	<i>Ib.</i>

III ^e Concile de Rome, l'an 595. — Canons.	549
— Jean, prêtre de Calcédoine, est renvoyé absous d'une accusation d'hérésie intentée contre lui. — Athanase, prêtre et moine, s'était élevé contre des propositions pélagiennes faussement attribuées au concile œcuménique d'Éphèse; on reconnaît que ce concile ne les a point enseignées.	551
— Le pape saint Grégoire condamne le titre d'évêque universel que se donne le patriarche de Constantinople.	552
Concile de Tolède, l'an 597. — Canons.	555
Concile d'Huesca, l'an 598. — Canons.	556
II ^e Concile de Barcelone, l'an 599. — Canons.	<i>Ib.</i>
IV ^e Concile de Rome, l'an 600. — On condamne un imposteur grec nommé André. — On permet à Probus, abbé, de faire un testament.	557
V ^e Concile de Rome, l'an 601. — On confirme les privilèges des moines et des religieuses.	558
Concile de Sens, vers l'an 601. — Touchant la réformation des mœurs, la discipline et l'ordination des néophytes.	<i>Ib.</i>
Concile de la Bysacène, l'an 602. — On examine la conduite de Clémentin, primat de la Bysacène.	559
Concile de Numidie, l'an 602 ou 603. — On examine diverses affaires particulières.	<i>Ib.</i>
* Concile de Châlons-sur-Saône, l'an 603. — La reine Brunehaut fait déposer saint Didier, évêque de Vienne.	560
Concile de la Grande-Bretagne, vers l'an 604. — Mission du moine saint Augustin dans la Grande-Bretagne.	<i>Ib.</i>
— Il exhorte les évêques bretons à célébrer la fête de pâques le dimanche après le 14 ^e jour de la lune de mars, à conférer le baptême suivant l'usage de l'Église romaine et à prêcher de concert l'Évangile aux anglais. — Ils refusent de lui obéir.	564
Concile de Cantorbéry, l'an 605. — On confirme la fondation du monastère bâti en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul.	<i>Ib.</i>
Concile de Londres, vers 605. — On déclare nuls les mariages contractés au troisième degré.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 606. — On défend à un évêque de nommer son successeur.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 610. — Les moines peuvent exercer le ministère ecclésiastique.	565
Concile de Tolède, l'an 610. — Les évêques de la province de Carthagène reconnaissent celui de Tolède pour leur métropolitain.	<i>Ib.</i>
Concile d'Égara, l'an 615. — On confirme le décret du concile d'Huesca.	566
VI ^e Concile de Paris, l'an 615. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Paris, l'an 615 ou 616. — Canons.	566
Concile de Bonneuil, vers l'an 618.	570
II ^e Concile de Séville, l'an 619. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Charnes, l'an 622. — Fin du schisme entre les grecs et les arméniens.	573

AVIS IMPORTANT.

Ce signe *, placé à côté du titre d'un concile, indique que ses décisions ou décrets ne sont pas reçus dans l'Église.

ERRATA

DU PREMIER ET DU DEUXIÈME VOLUME.

PREMIER VOLUME.

Page xx, ligne 28, au lieu de : cette sensation, lisez : cette circulation.
Page 105, ligne 4, au lieu de : Concile d'Arles, lisez : 1^{er} Concile d'Arles.

DEUXIÈME VOLUME.

Page 37, ligne 8, au lieu de : Concile de Valence, lisez : 1^{er} Concile de Valence.
— 72 — 15, au lieu de : Concile de Sarragosse, lisez : 1^{er} Concile de Sarragosse.
— 254 — 7, au lieu de : Concile de Vaison, lisez : 1^{er} Concile de Vaison.
— 261 — 8 : C'est par erreur que ce concile de Tolède est marqué, dans quelques exemplaires, comme étant le 2^e tenu dans cette ville.
— 417 — 1, au lieu de : III^e Concile de Valence, lisez : Concile de Valence.
— 443 — 24, au lieu de : Concile de Barcelone, lisez : 1^{er} Concile de Barcelone.
— 469 — 7, au lieu de : Rénéatus, lisez : Bénénatus.

